



ENQUETE SUR L'EVOLUTION DES IFT SUR LA ZONE DU PROTOCOLE D'ACCORD POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

AVIS DU COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU 29/09/2023

Commission d'évaluation et de surveillance

9/10/2023



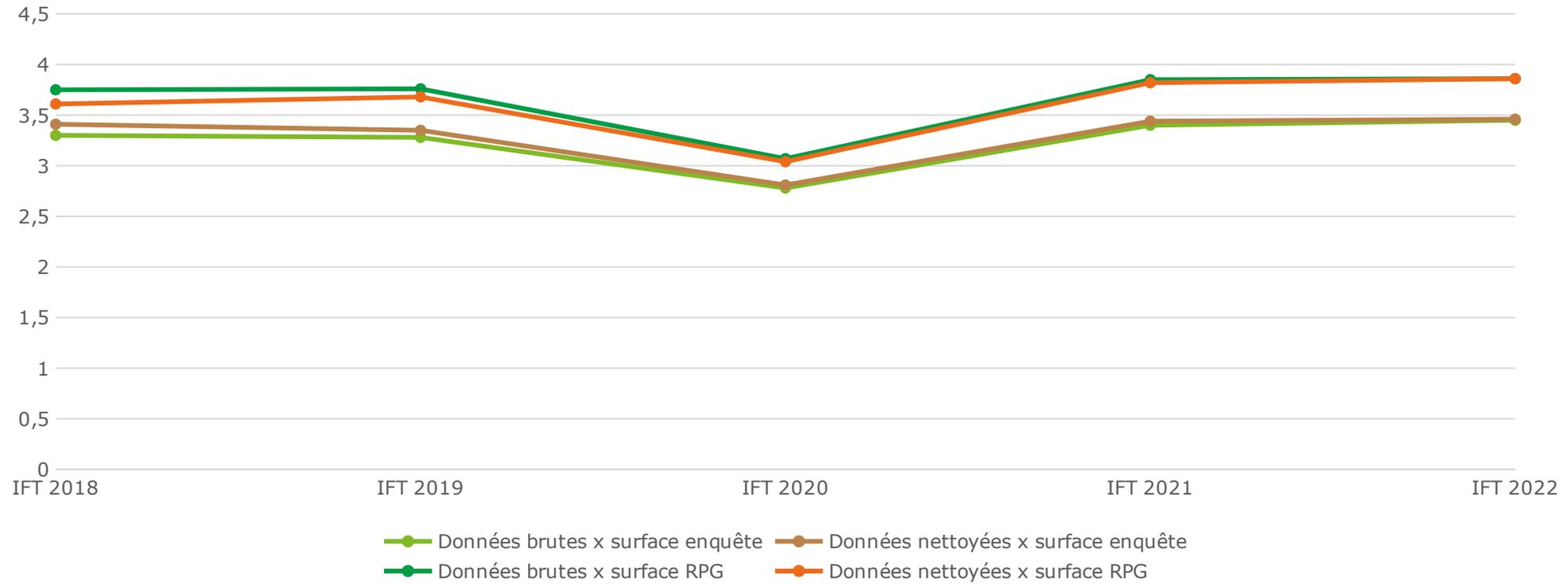
**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INTERDEPARTEMENTALE
CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES



Résultats (IFT de territoire)

- Plusieurs calculs effectués avec différentes modalités

IFT de territoire en fonction du choix méthodologique





Les propositions du Comité scientifique et technique – avis du 29 septembre 2023

Compléter l'approche relative à l'IFT par :

- l'analyse de l'évolution des **volumes de ventes** de produits dans le périmètre du protocole d'accord, pendant la même période (à partir de 2018 et chaque année) ;
- l'analyse de l'évolution du **nombre de molécules** utilisées dans le territoire ;
- dans la mesure du possible, l'analyse de **l'évolution de la toxicité** de ces molécules, avec un ou plusieurs indicateurs à définir, sur la base d'une proposition de la Chambre d'agriculture ;
- une analyse plus fine sur les seuls **irrigants desservis par les réserves en exploitation**, afin de mesurer la réalité des efforts consentis.